*Préalable :*

*Si une personne constate sur sa facture annuelle qu’elle n’a pas bénéficié du tarif social alors qu’elle y avait droit, elle peut faire valoir ce droit avec effet rétroactif.*

*De manière générale, les fournisseurs acceptent que cet effet rétroactif porte sur une période maximale de 12 mois précédant l’émission de la facture de régularisation. Le médiateur de l’énergie estime quant à lui que l’on peut revenir à la date initiale d’ouverture du droit. Il n’est cependant pas toujours suivi dans ses avis par les fournisseurs.*

*Concrètement, la personne doit introduire sa demande auprès de son fournisseur, en y joignant l’attestation de l’institution compétente pour la période concernée.*

*Le fournisseur établit alors une nouvelle facture qui corrige la facture contestée et la personne est remboursée de la différence entre le tarif social et le tarif commercial.*

*Si le fournisseur conteste l’application du tarif social pour cette période, la personne peut introduire une plainte auprès du fournisseur. Si le fournisseur maintient sa position ou si la personne n’obtient pas de réponse à sa plainte dans les dix jours ouvrables, elle peut s’adresser au*[*Service fédéral de Médiation de l’Energie*](http://www.socialenergie.be/fr/recours-plaintes/porter-plainte/plainte-concernant-lenergie/aupres-du-service-de-mediation-de-lenergie/)*.*

Nom du destinataire

Adresse du destinataire

Adresse du destinataire

[Lieu], le [date]

Concerne : demande d’application du Tarif Social avec effet rétroactif

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons d’appliquer le tarif social pour le contrat d’énergie au nom de Madame/Monsieur *[nom, prénom]*, numéro de client : *[indiquer le numéro de client]*.

Vous trouverez en pièce jointe l’attestation de *CPAS – ONP - SPF Sécurité Sociale [choisir l’organisme ouvrant le droit]* permettant d’ouvrir le droit à la tarification sociale à partir du *[indiquer la date d’ouverture du droit]*.

Nous vous demandons également de bien vouloir l’appliquer avec un effet rétroactif sur la consommation passée en prenant en compte la période du … au … *[indiquer la période d’ouverture du droit]* durant laquelle le droit était ouvert sans que Madame/Monsieur n’ait bénéficié de sa prise en compte.

D’avance, nous vous remercions, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l’expression de notre parfaite considération.

**Contact :**

**François Grevisse -** *Coordinateur du CASE*

francois.grevisse@fdss.be **– 02/526 03 05**

***Nom Prénom***

*Titre de la fonction*

*Données de contact*

*La présente vous est adressée sous toutes réserves généralement quelconques et sans aucune reconnaissance préjudiciable. Elle ne constitue nullement une reconnaissance de dettes.*

La présente vous est adressée avec l’accord de Madame/Monsieur *[indiquer le nom]*,

Signature de l’usager